

# Séance du 10 septembre 2025

## ORDRE DU JOUR

- Projet d'acquisition des locaux par la Société DBMI – chemin du Clos Renard
- Décision modificative au budget primitif 2025
- Contrat travail agent technique territorial
- Délibération : remboursement matériaux/travaux terrain de football
- Point sur l'aéroport
- Point sur la divagation des animaux
- Questions diverses

Date de la convocation : 03 septembre 2025

Date d'affichage : 03 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Philippe DESIREST, Maire.

Étaient présents : Mme TRANCHANT Chantal, Mr LECHEVIN Cédric, Mr NAUWYNCK Christian, Mme BONIFACE Denise, Mme DUMONT Evelyne, Mr ZION Jean-Pierre, Mr JANET Benoit

Excusés : Mr MOUNAIX Patrick pouvoir à Mme Chantal TRANCHANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal TRANCHANT a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Projet d'acquisition des locaux par la Société DBMI – chemin du Clos Renard**

Mr le Maire porte à la connaissance du conseil, le mail concernant le projet de la société DBMI sur le terrain chemin du Clos Renard.

Après un long débat, l'ensemble du conseil municipal se prononce en défaveur de cette opération, invoquant essentiellement le problème de la voirie.

Selon l'ensemble des présents des gros semi-remorques auraient du mal à manœuvrer dans le bas du chemin du Clos Renard outre le fait que la route est resserrée, elle comporte d'un côté un transformateur électrique et de l'autre un poteau électrique. De même, l'entrée sur le terrain concerné poserait également des soucis de manœuvres.

Mr le Maire rappelle que lors du dernier déménagement des machines de mécaniques générales de l'entreprise précédente, les semi-remorques ont été obligés pour accéder au bâtiment d'y aller non pas en marche avant mais en marches arrière après de nombreuses manœuvres.

D'autre part, le conseil municipal souligne que la voirie a été refaite récemment et qu'il serait dommageable qu'elle soit dégradée par des charges non prévues pour son gabarit.

Le conseil souligne que déjà la rue de l'église supporte un trafic poids lourds qui l'endommage énormément.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire informe que la facture du bilan sanitaire de l'église de Mr BRASSART, architecte, est parvenue en mairie.

Afin de pouvoir mandater cette facture, une décision modificative est nécessaire. Mr le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

D 2152 (opération 124) réfection de voirie	- 14 340 €
D 231 (opération 126) Travaux Eglise	+ 14 340 €

Au vu de ces éléments, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative n°2.

### **CONTRAT DE TRAVAIL AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Mr le Maire informe que le contrat de Mr DA CRUZ Jean Paul arrive à terme le 18 septembre 2025.

Mr DA CRUZ, précédemment en contrat PEC, n'est plus éligible à ce type de contrat.

L'agent donne satisfaction dans son travail et il y a nécessité d'avoir un agent pour seconder l'agent titulaire.

Mr le Maire propose d'établir un contrat à durée déterminée à Mr DA CRUZ pour une durée d'un an avec un temps d'emploi de 20 h par semaine. Le contrat proposé sera basé sur l'indice du premier échelon du grade d'agent technique territorial sur la base d'un indice brut de 367 et indice majoré 366.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer les documents relatifs à ce contrat.

### **TRAVAUX TERRAIN DE FOOTBALL**

Mr LECHEVIN rappelle que les travaux nécessaires sur le terrain de football ont été demandés par la Ligue de Picardie.

La pose de grillage, la rehausse des buts, la réfection de la main courante ont été réalisés et le club est en attente du retour de la commission de la ligue.

Pour l'achat de matériaux pour ces travaux, la dépense s'élève au montant total de 257.17 euros. Les factures sont déjà réglées, il est demandé au conseil de prévoir une subvention exceptionnelle pour ce remboursement.

Mr le Maire rappelle que le versement des subventions est fait après présentation par les associations des comptes de l'année précédente et du projet de budget pour l'année en cours. Un rappel sera fait aux différentes associations.

### **POINT SUR L'AEROPORT**

Mr le Maire distribue le dernier courrier qu'il a fait à la Direction Générale de l'Aviation Civile avec copies à la Préfecture, à la Communauté d'agglomération.

Depuis de nombreux mois, des échanges ont lieu avec ces instances qui n'entendent toujours rien et la trajectoire de survol de la commune reste inchangée pour l'instant.

### **POINT SUR LA DIVAGATION DES ANIMAUX**

Mr le Maire fait état des procédures, courriers engagés afin de faire cesser les incivilités, les attaques des chiens etc.

A ce jour une procédure par le procureur de la République est en cours. Le conseil souhaite vivement que cela aboutisse avant qu'un drame plus important ne survienne.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mr le maire fait part du rapport d'activité du Syndicat d'Electricité de l'Oise pour l'année 2024. Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Mr le maire informe qu'une enquête publique va être réalisée pour le projet de création d'une unité de traitement par osmose inverse présenté par le Syndicat des eaux de la Brèche et de la Noye. Elle aura lieu du 16 septembre 2025 au 16 octobre 2025 inclus.

Mr le maire informe que la date des élections municipales 2026 est fixée au 15 mars 2026 pour le premier tour et au 22 mars 2026 pour le second tour.

### *Travaux salle multifonction :*

- Des chaises sont abimées ; il est demandé de les enlever.
- Suite à un problème d'évacuation dans la canalisation entre l'évier et le lave-vaisselle, une intervention du plombier sera à demander.
- pour éviter la stagnation des eaux pluviales devant l'entrée de la salle, il est demandé de prévoir l'installation d'un caniveau afin de les évacuer.
- le changement de piano est en cours.
- une étude pour le passage de la salle en leds est à prévoir avec le SE 60 – la commune doit s'inscrire sur l'appel à projets pour 2027.

Fin de séance à 21 h 50

Signatures séance du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2025

Philippe DESIREST	
Chantal TRANCHANT	
Benoît JANET	
Cédric LECHEVIN	
Patrick MOUNAIX	Pouvoir à Mme TRANCHANT
Christian NAUWYNCK	
Denise BONIFACE	
<del>Christelle BERTIN</del>	Démission
Evelyne DUMONT	
Jean-Pierre ZION	
<del>Patrice BARBIER</del>	Démission